



**Document demandé
obligatoirement**

à défaut, l'enfant ne pourra
participer aux éventuelles
activités nautiques et
aquatiques proposées.

Le passage du test est gratuit et peut être effectué dans n'importe quelle piscine sur présentation obligatoire de la carte d'identité de la personne qui passe le test.

Le test est obligatoire pour la pratique des activités nautiques suivantes : le Canoë-Kayak, le baptême de plongée, l'Aviron et toutes les disciplines associées.

Attestation d'aptitude
A compléter par le Maître nageur
de la piscine municipale de votre choix.

TEST D'AISANCE AQUATIQUE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Maître nageur sauveteur de la commune de

Qualifications : B.E.E.S.A.N. / M.N.S. B.N.S.S.A. Brevet Fédéral 2 ou ultérieur

N° de diplôme

Certifie que l'enfant :

Né le /__ /__ /____/

et domicilié

a effectué un parcours de 25 mètres 50 mètres

L'enfant précité a réalisé le parcours suivant, sans présenter de signe de panique (mettre une croix dans les cases correspondantes aux aptitudes validées)

- Effectuer un saut dans l'eau depuis le bord
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes (étoile de mer)
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes (rester en position verticale sans couler)
- Parcourir en nage ventrale une distance de 20m
- S'immerger pour franchir un obstacle/une ligne d'eau/un objet flottant (nager sous l'eau sur une distance d'au minimum 1 mètre).

Fait à, le

Cachet de la piscine :

Signature :